

EC-3. CALCULER LES EFFECTIFS

Les services départementaux de l'éducation nationale adressent aux directeurs d'école, plusieurs fois par an, (mais notamment à la rentrée des classes, **au mois de septembre**), une demande de calcul et validation des effectifs de l'école.

Cette demande est visible sur la page d'accueil dans le bloc « Constat des effectifs »

1. CALCUL ET VALIDATION DES EFFECTIFS POUR LE DASEN

Les constats des effectifs

Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
10 /09/2015	DASEN	18/09/2015	23/09/2015	Calculer		

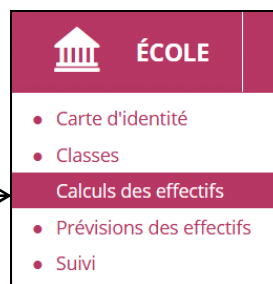
La demande est envoyée par email via l'application ONDE sur la messagerie de l'école.

Cela signifie que le directeur d'école doit procéder au **calcul des effectifs** et à leur **validation**, entre la date d'observation et la date limite de validation.

Ce message s'adresse aux directrices et directeurs des écoles utilisatrices de Base Elèves Premier Degré.

Madame, Monsieur,
Vous voudrez bien réaliser le calcul des effectifs constatés de votre école à la date d'observation suivante : 18/09/2015.
Merci de valider ce calcul au plus tard le : 23/09/2015 (inclus).

L'opération de calcul et de validation des effectifs est à mettre en œuvre dans le menu « Ecole », « Calculs des effectifs ».



Première étape : le calcul des effectifs et la confirmation du calcul

Tant que la date limite de validation n'est pas atteinte, le directeur peut refaire la première étape autant de fois que de besoin.

Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »



États d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN	Date d'observation	Statut
État du 18/09/2014	18/09/2014	Archivé le 18/09/2014 Date limite de validation pour le DASEN le 25/09/2014
État du 23/09/2013	23/09/2013	Archivé le 23/09/2013 Date limite de validation pour le DASEN le 24/09/2013
État du 20/06/2013	18/06/2013	Archivé le 21/05/2015 Date limite de validation pour le DASEN le 26/06/2013
État du 13/02/2013	11/02/2013	Archivé le 13/02/2013 Date limite de validation pour le DASEN le 15/02/2013
État du 25/09/2012	24/09/2012	Archivé le 25/09/2012 Date limite de validation pour le DASEN le 27/09/2012

Choisir l'année scolaire

Cocher 'Oui' à la demande du DASEN

La demande s'affiche

Cliquer sur « Calculer »

Calcul des effectifs constatés

Nouveau calcul

Année scolaire 2016-2017

Demande de l'IEI ou du DASEN Oui Non

Demande faite aux directeurs demande du DASEN du 01/09/2016 - date d'observation : 01/09/2016 - date limite de validation : 03/09/2017

Critères de ventilation

Par classe
 Par regroupement
 Par groupe d'enseignement

Calculer Annuler

Le calcul comptabilise les élèves admis définitivement à une date d'effet comprise entre le jour de la rentrée et qui ont un INE et sont répartis dans une classe à la date d'observation.

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur INE et ont bien été répartis.

Le directeur enregistre l'état des effectifs de son école. Remarque : il peut enregistrer plusieurs états avant la date limite de validation.

Calcul des effectifs constatés

État du 10/03/2017

Année scolaire 2016-2017
Date d'observation 01/09/2016
Date limite de validation 03/09/2017
Demande de l'IEI ou du DASEN Oui

Critères de ventilation

Éléves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	Classe 18	21
		Classe 26	11
		TOTAL DU NIVEAU	32
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	Classe 26	7
		Classe 6	19
		TOTAL DU NIVEAU	26
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	Classe 40	9
		Classe 41	23
		TOTAL DU NIVEAU	32
CYCLE II	-	Classe 1	3
		TOTAL DU NIVEAU	3
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	Classe 40	12
		Classe 9	12
		TOTAL DU NIVEAU	24
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	Classe 11	25
		Classe 9	10
		TOTAL DU NIVEAU	35
CYCLE III	-	Classe 1	7
		TOTAL DU NIVEAU	7
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			159

Pour information
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE 0

Éléves répartis par regroupement
Aucun effectif pour les regroupements

Éléves répartis par groupe d'enseignement
Aucun effectif pour les groupes d'enseignement

Confirmez-vous cet état des effectifs ? Valider Annuler

Seconde étape : la validation du calcul d'effectifs


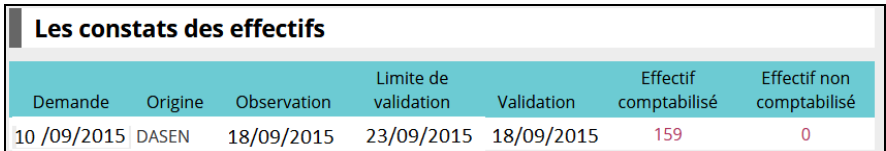
Sur l'écran « Liste des Etats d'effectifs constatés », le directeur visualise dans la rubrique « Etats d'effectifs constatés demandés par le DASEN », le ou les calculs qu'il a faits.

IL doit confirmer la validation d'un état avant la date butoir.

Liste des états d'effectifs

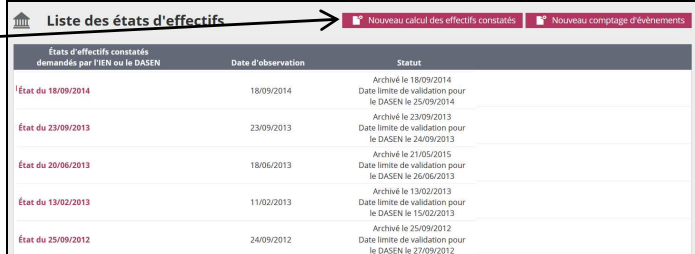
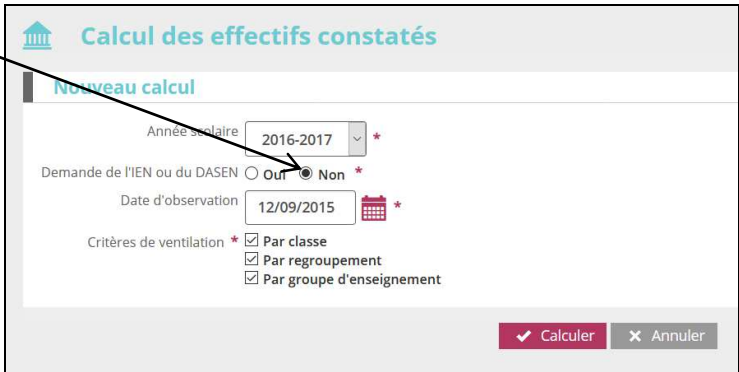
États d'effectifs constatés demandés par l'IEI ou le DASEN

États d'effectifs constatés demandés par l'IEI ou le DASEN	Date d'observation	Statut
État du 18/09/2015	18/09/2016	Non validé
État du 18/09/2014	18/09/2014	Archivé le 18/09/2014 Date limite de validation pour le DASEN le 25/09/2014
État du 23/09/2013	23/09/2013	Archivé le 23/09/2013 Date limite de validation pour le DASEN le 24/09/2013
État du 26/06/2013	18/06/2013	Archivé le 21/05/2015 Date limite de validation pour le DASEN le 26/06/2013
État du 13/02/2013	11/02/2013	Archivé le 13/02/2013 Date limite de validation pour le DASEN le 15/02/2013
État du 25/09/2012	24/09/2012	Archivé le 25/09/2012 Date limite de validation pour le DASEN le 27/09/2012
État du 18/06/2012	15/06/2012	Archivé le 21/06/2012 Date limite de validation pour le DASEN le 22/06/2012
		Archivé le 22/09/2011

<p>Une confirmation est demandée. Cliquer sur « Valider »</p> <p>Le directeur n'est pas obligé d'archiver l'état d'effectifs validé. C'est automatiquement réalisé le lendemain de la date limite de validation.</p>																						
<p>En page d'accueil, on peut vérifier que la validation a été correctement faite à la date donnée via le récapitulatif qui s'affiche pendant toute la campagne.</p>	 <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="7">Les constats des effectifs</th> </tr> <tr> <th>Demande</th> <th>Origine</th> <th>Observation</th> <th>Limite de validation</th> <th>Validation</th> <th>Effectif comptabilisé</th> <th>Effectif non comptabilisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 /09/2015</td> <td>DASEN</td> <td>18/09/2015</td> <td>23/09/2015</td> <td>18/09/2015</td> <td>159</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Les constats des effectifs							Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé	10 /09/2015	DASEN	18/09/2015	23/09/2015	18/09/2015	159	0
Les constats des effectifs																						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé																
10 /09/2015	DASEN	18/09/2015	23/09/2015	18/09/2015	159	0																

2. CALCUL ET VALIDATION DES EFFECTIFS POUR LE DIRECTEUR

En dehors de ces périodes de calcul pour l'Administration, le directeur d'école peut réaliser des calculs d'effectifs tout au long de l'année scolaire, pour ses propres besoins.

<p>Pour ce faire, reprendre la première étape décrite ci-dessus</p>	
<p>Cocher « Non » dans la rubrique « demande de l'IEN ou du DASEN », et saisir la date d'observation au choix.</p> <p>Calculer</p> <p>L'état des effectifs s'affiche.</p>	
<p>Cet état peut aussi être supprimé en cliquant sur la corbeille en bout de ligne.</p>	